

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20184 - 78EME ANNÉE

Les pétroliers grandement responsables de la hausse générale des prix à La Réunion

Prix des carburants : les compagnies pétrolières doivent cesser leurs profits abusifs à La Réunion

Quand des transporteurs demandent la fin des taxes sur les carburants qu'ils payent, cette revendication a pour effet de jeter le trouble dans l'opinion. Les vrais responsables de la hausse vertigineuse des prix observée depuis plusieurs mois sont les compagnies pétrolières et les spéculateurs qui profitent de la guerre en Ukraine pour engranger des profits abusifs : déjà 4,7 milliards d'euros de bénéfice pour Total dans le monde rien qu'au 1er semestre alors que la guerre en Ukraine n'a débuté que fin février, un prix hors taxe qui flambe et qui reste 24 centimes plus cher qu'en France pour le litre de gazole. Les Réunionnais ne doivent pas oublier qu'en 2009, avec le COSPAR, ils ont obtenu une baisse immédiate des prix des carburants et du gaz prise sur les marges des compagnies pétrolières, et le gel de ces prix pendant 6 mois. CMA-CGM vient d'être manifestement contrainte de baisser de 500 euros par container ses tarifs pour l'acheminement des marchandises importées à La Réunion. Aux pétroliers de stopper leurs profits abusifs à La Réunion, à condition que l'opinion réunionnaise prenne conscience de l'identité des « profiteurs de guerre » et se mobilise pour cette juste cause.

À La Réunion, toutes les marchandises importées et exportées sont soumises aux tarifs décidés par les compagnies maritimes. Manifestement, ces sociétés ont profité de la crise causée par la guerre en Ukraine pour augmenter abusivement leurs profits. C'est ce que rappelle la décision de CMA-CGM de baisser d'un coup de 500 euros par container ses tarifs pour les marchandises importées à La Réunion ou devant être exporté de notre île. Nul doute que des pressions en haut lieu ont provoqué cette décision afin de contribuer au maintien de la paix sociale à La Réunion notamment : CMA-CGM a en effet réalisé un bénéfice de 6,9 milliards d'euros en un trimestre, comme l'a rap-



porté le journal télévisé de France 2. Personne ne peut croire qu'en appliquant une baisse de 500 euros par container, CMA-CGM va travailler à perte, compte-tenu de la hausse très importante du coût du fret maritime ces derniers mois : les salaires des marins et des autres travailleurs de ce secteur sont très très loin d'avoir connu une telle évolution.

Gazole : 24 centimes de plus qu'en France pour le prix hors taxes du litre

Pendant ce temps, le prix des carburants bat des records à La Réunion : 1,32 euro pour le prix hors taxes du litre de gazole sans la remise de 15 centimes de l'État qui va dans les caisses des compagnies pétrolières. Toutes taxes comprises, le prix du litre du carburant le plus consommé à La Réunion s'élève à 1,79

euros, soit 1,64 euros après versement de la subvention de l'État.

En France, les taxes sont plus importantes. Sachant que le prix moyen TTC qui y est observé se situe aux environs de 2,10 euros par litre, le prix moyen du litre de gazole hors taxes est approximativement de 1,08 euros. Autrement dit, le litre de gazole hors taxes est 24 centimes plus élevé qu'en France. Ceci est le résultat des bénéfices des compagnies pétrolières faites sur le dos des Réunionnais. Ceci montre que quand des transporteurs demandent la fin des taxes sur les carburants qu'ils payent, cette revendication a pour effet de jeter le trouble dans l'opinion.

Cette différence est le résultat d'un système : le public ne connaît pas quelle est la répartition des marges sur le prix du carburant à son arrivée à La Réunion. C'est l'opacité la plus totale, seuls sont connus les montants des différentes taxes, dont celui de la taxe sur la consommation qui a un taux fixe et qui n'a pas bougé depuis 20 ans.

Rappelons qu'en novembre 2018, Didier Robert, alors président de la Région Réunion, avait voulu aligner le montant de la taxe perçue par sa collectivité sur celui de la taxe collectée en France. La Région escomptait engranger 100 millions d'euros par an de la sorte. Mais la population était vigilante et a fait échouer ce projet lors de l'importation du mouvement des gilets jaunes : le 19 novembre 2018, des jeunes de Vauban et des Camélias ont marché sur le siège de la Région qu'ils ont occupé, malgré la présence de dizaines de gros bras, pour demander des comptes à Didier Robert. Résultat : le budget 2020 de la Région Réunion était en baisse de plus de 200 millions d'euros au lieu de plus de 100 millions par rapport à 2019, car l'échec de la hausse de la taxe perçue par la Région présidée par Didier Robert était passé par là.

Les pétroliers contribuent aux hausses des prix en cascade partout à La Réunion

Selon le journal télévisé de France 2, une seule compagnie pétrolière, Total, a accumulé 4,7 milliards d'euros de bénéfices au premier semestre. C'est la conséquence de la flambée des prix des carburants

suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, qui ne couvre pourtant que la moitié de ce premier semestre. Or, l'Ukraine est poussée par l'OTAN à refuser de faire la paix avec la Russie. Si un coup d'arrêt à ce scandale n'est pas donné rapidement, les prix des carburants vont continuer à afficher des tarifs très élevés pendant encore longtemps. Ceci ne manquera d'encourager une baisse de la consommation, et donc une diminution de la taxe sur la consommation, alors que les dépenses liées à l'entretien du réseau routier, aux transports collectifs et aux investissements dans la mobilité ne diminuent pas.

Sachant également que la totalité des marchandises sont transportées dans des véhicules qui fonctionnent avec des carburants achetés à prix d'or aux compagnies pétrolières, cette situation favorise une hausse générale de tous les prix qui est payée par tous les Réunionnais, qu'ils soient automobilistes ou pas.

En 2009, la mobilisation a fait baisser les marges des compagnies pétrolières

En 2009, le maintien du prix du gazole autour de 1 euro par litre, pendant que le prix du baril de pétrole s'effondrait, avait été un élément déclencheur d'un vaste mouvement social autour du Collectif des organisations syndicales, politiques et associatives (COSPAR).

Les Réunionnais ne doivent pas oublier qu'en 2009, avec le COSPAR, ils ont obtenu une baisse immédiate des prix des carburants et du gaz prise sur les marges des compagnies pétrolières, et le gel de ces prix pendant 6 mois. CMA-CGM vient d'être contraint de baisser de 500 euros par container ses tarifs pour l'acheminement des marchandises importées. Aux pétroliers de stopper leurs profits abusifs à La Réunion, à condition que l'opinion réunionnaise prenne conscience de l'identité des « profiteurs de guerre » et se mobilise pour cette juste cause.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

Pas de visa pour les Comoriens qualifiés pour la Coupe des champions de l'océan Indien de handball

En 2015 lors des Jeux des îles à La Réunion, ce fut l'incertitude jusqu'au dernier moment quant à savoir si les sportifs comoriens allaient participer à cette grande fête de la jeunesse de l'océan Indien. En effet, les autorités consulaires françaises aux Comores rechignaient à délivrer les visas nécessaires et indispensables à l'entrée dans notre île. Car la politique d'immigration à La Réunion est la suivante : tous les ressortissants des pays voisins doivent avoir en leur possession un visa avant d'embarquer dans l'avion qui les mènent dans notre île tandis que les ressortissants d'un État de l'Union européenne pourtant distant de 10.000 kilomètres n'ont même pas besoin d'un passeport valide pour entrer à La Réunion et ne sont soumis qu'à des contrôles aléatoires. Dans ce cas, une simple carte d'identité suffit. C'est la conséquence de l'intégration de La Réunion à l'Union européenne.

Finalement, le précieux sésame fut délivré à la délégation comorienne. Mais par la volonté de Paris de politiser ces Jeux organisés à La Réunion en présence d'un ministre de passage, une nouvelle humiliation fut infligée à nos frères et sœurs des Comores : le défilé sous le drapeau français d'une délégation « France Océan Indien » incluant les sportifs de Mayotte. Devant un tel manque de respect des règles que les autorités sportives avaient fixées, la délégation comorienne n'eut d'autre choix que de quitter les Jeux dans l'indifférence générale. Fort heureusement pour l'honneur du peuple réunionnais, le PCR fut la seule organisation solidaire des Comoriens outragés, afin d'atténuer une nouvelle dégradation de l'image de La Réunion aux yeux de nos voisins.

Manifestement, les responsables de l'immigration dans notre île n'ont pas tiré les leçons de ce dramatique incident. La semaine dernière se déroulait à La Réunion la Coupe des clubs champions de handball. Mais aucune équipe comorienne n'avait pu faire le déplacement en raison d'« un problème de visa » selon Réunion Première.

Rappelons que quand un Comorien ou un Malgache veut venir à La Réunion, c'est le parcours du combattant. Les Réunionnais n'ont qu'à présenter un passeport valide et payer un visa valable plusieurs semaines à l'aéroport de destination à leur entrée à Madagascar ou aux Comores en indiquant uniquement une adresse. Mais cette possibilité n'existe pas pour un Comorien qui vient à La Réunion. Il ne peut obtenir un visa qu'auprès de la seule représentation consulaire française de son pays. C'est aussi le cas pour un Malgache. Demander un visa est une entreprise coûteuse, dont les frais qui s'élèvent facilement à un mois de salaire, voire plus en comptant le prix du passeport obligatoire. Ces frais ne sont pas remboursés en cas de refus laissé au libre arbitre des autorités consulaires. A cela s'ajoute la nécessité de justifier d'avoir en sa possession une somme destinée à couvrir les frais de son séjour. De plus, l'agent du contrôle de l'immigration peut exiger que le passager ayant un visa en bonne et due forme pour entrer à La Réunion compte publiquement l'argent en euros en sa possession. Enfin, le visa doit comptabiliser au jour près la durée du séjour prévu.

Le contraste est donc saisissant entre les règles imposées à nos voisins avec qui nous partageons une histoire et une culture communes, et celles fixées pour les habitants d'un lointain continent situé à 10.000 kilomètres.

La logique voudrait que la réciprocité avec nos voisins soit au moins établie afin de lever l'isolement de La Réunion dans sa région : un visa acheté à l'aéroport sur présentation du passeport avec comme seul justificatif une adresse à La Réunion. C'est une nécessité pour préparer l'avenir. Car quand les pays de notre région se développeront et qu'une part toujours plus importante de leur population aura un pouvoir d'achat suffisant pour voyager, des centaines de milliers de touristes iront dépenser leur argent ailleurs qu'à La Réunion. Notre île restera limitée à accueillir en grande majorité des personnes venues voir la famille, c'est-à-dire des touristes « low-cost » qui ne dépensent pas leur argent dans les structures d'hébergement. Il sera alors trop tard pour remettre en cause les règles d'entrée à La Réunion.

M.M.

Le président de la CGPER souligne la participation d'Albioma aux discussions, les efforts de l'État et déplore l'attitude de Tereos

Jean-Michel Moutama (CGPER) : « Nous n'allons rien lâcher et lutter jusqu'à obtenir satisfaction »

Jean-Michel Moutama, président de la CGPER et membre de l'Intersyndicale agricole de La Réunion, fait le point sur la première semaine de négociations de la Convention canne à la Préfecture. Le président de la CGPER note la participation d'Albioma aux discussions, les efforts de l'État et déplore l'attitude de Tereos. Entre avancées et blocages, il souligne l'importance de continuer la lutte jusqu'à ce que l'or vert produit par les planteurs réunionnais soit payé à son juste prix par tous les industriels qui en tirent profit.

Depuis le début de la semaine dernière, les négociations de la Convention canne se déroulent à la Préfecture sous l'égide du préfet, comment interprétez-vous cette intervention de l'État dans des négociations entre fournisseurs de matière première et industriels ?

Jean-Michel Moutama : Tout d'abord le fait qu'elles se déroulent à la Préfecture, l'État a décidé de s'impliquer fortement dans les négociations pour arriver le plus rapidement à un accord. Le préfet en personne participe d'ailleurs directement aux discussions.

Je rappelle que le 16 juin, l'Intersyndicale agricole de La Réunion a déposé une motion à la Préfecture demandant notamment à l'État « d'apporter des réponses claires sur son positionnement financier pour tous les maillons de la filière afin de garantir la pérennité des entreprises par un revenu décent ». L'union des syndicats que soutient depuis le départ la CGPER a donc permis d'obtenir déjà une avancée sur ce point.

Chaque année, la filière canne-sucre-rhum-énergie a droit à 144 millions d'euros d'aides de l'État et de l'Europe. L'État est également responsable de décisions qui impactent directement la filière et donc le revenu des planteurs. Par exemple, c'est l'État qui, par l'intermédiaire de la Commission de régulation de l'énergie, la CRE, fixe le prix de la recette bagasse. C'est aussi l'État qui a la responsabilité de défendre au plus haut niveau les intérêts de la filière en intervenant au niveau de l'Europe pour négocier les quo-

tas de rhum alloués aux distilleries réunionnaises, ou en agissant pour que les intérêts du producteur de sucre Tereos océan Indien soient défendus en limitant les importations de sucres de pays tiers à bas coût sur le marché européen.

Je pense surtout que l'État a bien conscience du poids économique et social de la filière à La Réunion : la canne pousse dans 23 communes sur 24, et là où il n'y a pas de plantations, au Port, se situent toutes les infrastructures permettant l'exportation de notre sucre. La filière canne-sucre-rhum-énergie représente près de 20.000 emplois, et sa disparition ne pourrait que déboucher sur une catastrophe sociale dans une île déjà durement touchée par le chômage.

Quel bilan fait la CGPER de cette première semaine de négociations à la Préfecture ?

Jean-Michel Moutama : Selon moi, un point essentiel est que nous avons réussi à amener autour de la table l'ensemble des industries qui tirent des profits du travail de nos exploitations cannières. En effet, pour la première fois, Albioma a participé directement aux discussions, ce que ce producteur d'électricité n'avait jamais fait auparavant. Depuis cette année, Albioma doit exclusivement utiliser de la biomasse comme matière première et il a décidé d'importer des pellets de bois d'Amérique par bateaux. Notre bagasse est une biomasse produite localement. Au vu de la hausse importante des coûts du fret et des matières premières, Albioma a tout intérêt à voir la production de biomasse locale augmenter. C'est aussi une responsabilité sociale de cette entreprise qui est également celle de l'État : contribuer à l'emploi local.

Les discussions avec Albioma et l'État ont donné une première avancée : la prise en compte de la richesse en fibres dans le prix de la canne avec une bonification possible de 3 euros par tonne soit une recette bagasse de 17,50 euros par tonne de canne livrée, payée par l'État via la CRE.

La prise en compte de la richesse en fibres doit mettre fin à une injustice. Jusqu'à présent, les plan-

teurs qui livraient des chargements riches en fibre étaient pénalisés pour cause d'une richesse en sucre plus faible. Cela revenait à pénaliser celui qui produisait plus de matière première, source de plus de profits pour les industriels. De plus, Albioma veut soutenir financièrement la production de cannes en injectant un montant qui reste à définir dans la filière, ce qui ne peut qu'être positif pour le revenu des planteurs.

Autre point important : nous avons aussi obtenu de l'État l'assurance d'une clause de revoyure pour l'aide annuelle de 14 millions d'euros versée par l'État jusqu'en 2027. Je rappelle que cette aide est le résultat du front uni des syndicats, des députés, des sénateurs, de la Région, du Département et des maires. Si le contexte économique continue de se dégrader, le montant de cette aide pourra être réévalué. Enfin, les rhumiers disent vouloir payer plus cher la mélasse de nos cannes achetée à Tereos au-delà d'un seuil de 60.000 tonnes par an, 10 euros par tonne, ce qui doit bénéficier au revenu des planteurs.

Au bout d'une semaine de discussions, des tracteurs sont toujours devant la Préfecture, pourquoi n'y a-t-il pas eu d'accord pour le moment ?

Jean-Michel Moutama : Je réponds à cette question par une autre : Tereos

veut-il l'augmentation de la production de cannes, et donc du revenu des planteurs, ou reste-t-il à La Réunion pour toucher les subventions ?

En effet, l'industriel demandait un filet de sécurité pour garantir le prix d'achat des cannes. L'État lui a donné cette garantie. Non seulement Tereos va continuer à toucher jusqu'en 2027 28 millions d'euros de l'État par an au titre de la compensation de la fin du quota sucrier qui date de 2017, mais en plus l'État s'est également engagé à revoir cette somme à la hausse en fonction de l'évolution du contexte économique. Les conditions sont donc réunies pour que Tereos augmente le prix qu'il paye pour acheter nos cannes.

Mais je constate aussi que tous les ans au mois d'octobre, Tereos reçoit un chèque de 44 millions d'euros de l'État quelle que soit la quantité de cannes traitées dans ses usines. Même si la production de cannes diminue, Tereos touche cette somme. Les planteurs sont loin de bénéficier d'un tel traitement de faveur, car le montant du soutien public dépend

de notre production.

« Tereos doit payer notre canne au juste prix »

Quand les distilleries proposent une augmentation de 10 euros par tonne de mélasse au-delà de 60.000 tonnes achetées, Tereos veut s'accaparer la moitié de cette somme alors qu'il perçoit déjà l'argent des rhumiers au titre de la vente de mélasse. Cette OPA sur un gain que pourrait obtenir les planteurs interroge, car nous avons besoin de plus d'argent pour produire plus.

De plus, Tereos a l'exclusivité sur 200 ans de recherches variétales car il détient eR'Canne. Quand des experts du monde entier sont venus à La

Réunion au congrès de l'ISSCT en 2018, Robert Gilbert, président du Comité technique de l'ISSCT et Professeur au département d'agronomie de l'Université de Floride avait notamment déclaré : « La Réunion a une excellente réputation ailleurs dans le monde. Les scientifiques réunionnais sont reconnus, et La Réunion est vue comme une zone d'innovation. C'est une petite île qui comporte une importante diversité de terrains. Elle regroupe des facteurs in-



téressants pour la création variétale et les pratiques de gestion ». La canne, c'est l'or vert de La Réunion.

Tereos doit faire évoluer sa position et payer notre canne au juste prix. Nous n'allons rien lâcher et continuer à lutter jusqu'à obtenir satisfaction.

Enfin, je rappelle qu'une alternative à Tereos est possible. Car nous planteurs, sommes capables de prendre notre avenir en main. Cela fait plus d'un siècle qu'il y a de la canne à La Réunion. Si Tereos n'arrive pas à assurer l'avenir de la canne à La Réunion, qu'il nous donne les clés. Car avec les aides que Tereos touche de l'État et de l'Europe, nous pouvons monter une coopérative pour diriger les usines sucrières. Je rappelle que Tereos est à la base une coopérative de plusieurs milliers de betteraviers, mais qu'aucun planteur de cannes ne fait partie de cette coopérative dont sa filiale à La Réunion refuse de faire la transparence sur tous ses profits.

Oté

L'irine konm angré natirèl dann bande plantassion

Mézami,

Si zot i an-diskonvien pa, m'a komans mon prédikassion par in zistoir. Fitintan étan jenn-jan nou téi sava pass vakans Sin-Lé dann in tante kanping. Tan-la nou l'avé plizyèr kamarad la aprande anou in bonpé zafèr é anparmi l'avé in Parl-pa. Si li l'avé poin la parol li l'avé kant mèm in bonpé savoir-fèr...

In zour ké inn rant noute bande frèr lété apré rode zate dann la ravine dé pou, guèp la pik ali dann do é bien piké siouplé. L'èr-la li la tir son shomiz zis a tan pou lo parl pa pass ali in plin poigné pissa – l'irine – dsu landroi lo pikur guèp. Mi koné pa si la fé d'bien mé pétète. Antouléka lo dénomé Parl-pa, sa la bien amiz ali. Mon frèr moins mé shakinn néna son kraktèr.

Mi sava pa anparl lizaz médissinal lo pissa imin, mé pli sèryèzman mi sava anparl azot l'agrikiltir dann in péi i apèl Niger. Laba la sèshrèss lé for é langré shimik demoune na poin tro la moné pou ashté... donk in l'institu tré sèryé la étidyé lo méyèr fasson ansèrv pissa imin pou fé pouss band plantassion.

Koman zot la fé ? Zot la pran l'irine demoune an ranplasman langré shimik zot na poin. Aprés a i pé ansèrv l'irine pure sansa dilyé dann lo. In sèrtin Renaud de looze i ékri : in moune i produi rant inn épi dè lite l'irine é sa lé itilizab par l'agrikiltir dirèktoman. Ladan néna l'azote, néna fosfor, néna potassium, néna dolo, épi ankor d'ote zafèr lé bon pou la plantassion.

Solman bande sèrvis agrikol lo Niger i konsèye fé atansion si la pèrsone lé pa malade – infékssyon irinèr – é si èl i pran pa bande médikaman shimik. In tan d'ropo lé néssèssèr avan ansèrv dann la plantassion.

Mézami zot i konpran lé pa fassil ansèrv in n'afèr konmsa issi shé nou, avèk nout zabitide, épi lo gou nout konsomatèr mé lé vré si ni ariv a fèr, sa va évite anou tro d'dépanss konm intran. Biensir mi souète azot in bon apéti.

A bon ékoutèr – Salu

Justin

Nb zot i pé alé oir sa dsu zot téléphone.